

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M^e Marie Dosé

Après quelques heures d'audition, la garde à vue de M. Frédéric Beigbeder a été levée par le parquet.

Le procureur a en effet considéré que des investigations complémentaires devaient être menées, eu égard aux déclarations fragmentaires de la plaignante et aux éléments d'information apportés par M. Beigbeder.

À ce stade, la violation du secret de l'enquête doit être dénoncée : de telles procédures requièrent une sérénité qui fait nécessairement défaut lorsque la presse est tenue informée en temps réel des mesures prises à l'encontre d'un mis en cause.

Mon client conteste vivement les accusations fantaisistes portées à son endroit et se montre parfaitement confiant en l'issue de la procédure.

Pau, ce mardi 12 décembre 2023